

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 10017

présenté par

M. Gouffier-Cha, rapporteur au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi instituant un système universel de retraite et le projet de loi organique relatif au système universel de retraite et M. Turquois

-----

**ARTICLE 9**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la dernière phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« revenu »

insérer les mots :

« d'activité ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.